

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 19 novembre 2019 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Évry-Courcouronnes :

Mme Danielle VALERO, Mme Laurence HEQUET, M. Christian PIGAGLIO, M. Jacques LONGUET, Mme Najwa EL HAÏTE, Mme Edith MAURIN.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Michel FRITZ, Mme Frédérique GARCIA, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT (jusqu'au point n°DEL-2019/418).

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Henri BRET.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO (à partir du point n°DEL-2019/400), Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, Mme Claire TAWAB, M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIÉCA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, M. Kalidou GUEYE, Mme Dorothée MOUREAUX (jusqu'au point n°DEL-2019/415).

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.



Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE (à partir du point n°DEL-2019/399).

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune d'Etiolles :

M. Eugène WITTEK représentant M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absents représentés :

Commune d'Évry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET a donné pouvoir à M. Michel BISSON

M. Jean CARON a donné pouvoir à Mme Laurence HEQUET

M. Pascal CHATAGNON a donné pouvoir à M. Christian PIGAGLIO

M. Francis CHOUAT a donné pouvoir à Mme Danielle VALERO

Mme Farida AMRANI a donné pouvoir à M. Pascal TROADEC

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER a donné pouvoir à M. Jean-Michel FRITZ

M. Jean-François BAYLE a donné pouvoir à Mme Frédérique GARCIA

Mme Pascaline VANDENHEEDE a donné pouvoir à M. Volkan AYKUT (jusqu'au point n°DEL-2019/418)

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Fatiha BENSALÉM a donné pouvoir à M. Eric BAREILLE
M. Alain BRIARD a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHÉRY
Mme Éléonore PAYS a donné pouvoir à M. Henri BRET

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Dorothée MOUREAUX a donné pouvoir à M. Gilles ALAPÉTITE (à partir du point n°DEL-2019/416)

Commune de Combs-la-Ville :

M. Bernard BAILLY a donné pouvoir à Mme Françoise SAVY

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL a donné pouvoir à M. Germain DUPONT

Absents excusés :**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

Mme Florence BELLAMY, M. Farouk ALOUANI, Mme Elodie FRANCOIS, M. Joseph NOUVELLON,
Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Redanga N'GAIBONA, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Maurice POLLET, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Vincent LORRIÈRE.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Le secrétaire de séance : Jacques LONGUET

Nombre de membres en exercice : 76



DELIBERATION N°DEL-2019/396 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du conseil communautaire du 8 octobre 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/397 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du bureau communautaire du 24 septembre 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/398 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 28 mai 2019, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/399 : ASSOCIATION "CHOOSE PARIS REGION" - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'association « Choose Paris Region ».

ADOpte les statuts de l'association.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion.



PRECISE que le montant de la cotisation pour l'année 2019/2020 est fixé à 1 000 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Michel BISSON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants: 58
- nombre d'abstention: 0
- suffrages exprimés: 58
- majorité absolue: 30
- votes pour: 58
- votes contre: 0

DECLARE Monsieur Michel BISSON, élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du 4^{ème} collège de l'assemblée générale de l'association « Choose Paris Region ».

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/400 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart en matière de développement durable.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/401 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.



DIT que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis aux maires des communes membres et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/402 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" – REPRISE DES RESULTATS CONCERNANT LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que l'excédent de 144 987 € se décompose ainsi :

- 1068 – Autres réserves : 53 160,80 €
- 778 – Autres produits exceptionnels : 91 826,69 €

DIT que ces résultats seront repris à la décision modificative n°1-2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/403 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" – REPRISE DES RESULTATS CONCERNANT LA COMMUNE D'ETIOLLES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que l'excédent de 269 928,43 € se décompose ainsi :

- 1068 – Autres réserves : 82 522,70 €
- 778 – Autres produits exceptionnels : 187 405,73 €

DIT que ces résultats seront repris lors des prochaines étapes budgétaires.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/404 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" – REPRISE DES RESULTATS CONCERNANT LA COMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que l'excédent de 480 753,10 € se décompose ainsi :

- 1068 – Autres réserves : 263 792,11 €
- 778 – Autres produits exceptionnels : 216 960,99 €

DIT que ces résultats seront repris à la décision modificative n° 1-2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2019/405 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP" – REPRISE DES RESULTATS CONCERNANT LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que l'excédent de 642 738,21 € se décompose ainsi :

- 1068 – Autres réserves : 641 837,82 €
- 778 – Autres produits exceptionnels : 900,39 €

DIT que ces résultats seront repris à la décision modificative n° 1-2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/406 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP" – REPRISE DES RESULTATS CONCERNANT LA COMMUNE DE MORSANG-SUR-SEINE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Vote Contre : M. Guy Rubens DUVAL),

PRECISE que l'excédent de 81 819,02 € se décompose ainsi :

- 1068 – Autres réserves : 26 419,14 €
- 778 – Autres produits exceptionnels : 55 399,88 €

DIT que ces résultats seront repris à la décision modificative n° 1-2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/407 : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget principal pour l'exercice 2019 arrêté aux montants suivants :

	BP	Restes à réaliser	BS	DM1 N° 1	Equilibre global
Investissement					
Dépenses Investissement	167 545 614	30 955 146,62	38 202 191,44	-6 166 842,57	230 536 109,49
Ressources Investissement	167 545 614	17 263 577,48	51 893 760,58	-6 166 842,57	230 536 109,49
Fonctionnement					
Dépenses Fonctionnement	260 045 968		3 149 030	523 333,37	263 718 331,48
Virement à l'investissement	23 403 390		416 238,29	556 177,84	24 375 806,13
Recettes Fonctionnement	283 449 358		3 565 268	1 079 511	288 094 137,61



PRECISE que les attributions de compensation de l'exercice 2019, en tenant compte des évaluations définitives des transferts opérés, s'établissent à 57 148 340 € en fonctionnement, soit une inscription en dépenses de 58 588 808 € et une inscription en recettes de 1 440 468 €.

Communes	AC au 31/12/2018	AC au 31/12/2019
BONDOUFLE	1 392 648	1 392 648
CESSON	-35 794	-283 023
COMBS LA VILLE	381 107	345 961
CORBEIL-ESSONNES	25 141 559	25 417 988
LE COUDRAY-MONTCEAUX	2 228 397	1 967 953
ETIOLLES	568 936	539 354
EVRY-COURCOURONNES	12 570 144	12 570 144
GRIGNY	5 417 580	2 638 891
LIEUSAIN	612 093	1 612
LISSES	2 169 386	2 169 386
MOISSY-CRAMAYEL	335 587	-153 302
MORSANG SUR SEINE	85 674	82 010
NANDY	1 105 635	918 214
REAU	126 367	113 393
RIS ORANGIS	6 484 986	6 484 986
SAINTRY SUR SEINE	262 000	196 811
SAVIGNY LE TEMPLE	798 412	-543 056
SOISY SUR SEINE	829 319	642 561
ST GERMAIN LES CORBEIL	739 723	302 427
ST PIERRE DU PERRAY	946 942	951 021
TIGERY	187 393	173 132
VERT SAINT DENIS	-281 902	-461 087
VILLABE	1 680 316	1 680 316
Total général	63 746 508	57 148 340

PRECISE que les attributions de compensation de l'exercice 2019, en tenant compte des évaluations définitives des transferts opérés, s'établissent à **1 571 245 €** en recette d'investissement.

Communes	AC au 31/12/2018	AC au 31/12/2019
BONDOUFLE	0	0
CESSON	0	-113 139
COMBS LA VILLE	0	-7 730
CORBEIL-ESSONNES	0	-13 432
LE COUDRAY-MONTCEAUX	0	-1 952
ETIOLLES	0	-2 182
EVRY-COURCOURONNES	0	0
GRIGNY	0	-5 740
LIEUSAIN	0	-262 104
LISSES	0	0
MOISSY-CRAMAYEL	0	-338 411
MORSANG SUR SEINE	0	-650
NANDY	0	-142 660
REAU	0	-20 590
RIS ORANGIS	0	0
SAINTRY SUR SEINE	0	-2 640
SAVIGNY LE TEMPLE	0	-517 158
SOISY SUR SEINE	0	-3 024
ST GERMAIN LES CORBEIL	0	-3 674
ST PIERRE DU PERRAY	0	-3 712
TIGERY	0	-2 258
VERT SAINT DENIS	0	-130 189
VILLABE	0	0
Total général	0	-1 571 245



PRECISE que le virement à la section d'investissement, après la décision modificative, s'établit à 24 375 806,13 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre du budget primitif (49 829 198 €), augmenté de +3 557 986,77 € au budget supplémentaire, est augmenté à la décision modificative de +4 546 012,59 €, et s'établit sur l'exercice 2019 à 57 933 197,36 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/408 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" – EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative du budget « Assainissement-SPANC », arrêtée aux montants suivants :

	DM1
Investissement	
Dépenses	- 1 891 812,80
Recettes	- 1 891 812,80
Fonctionnement	
Dépenses	527 193,41
Recettes	527 193,41

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/409 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP" – EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget « Eau DSP », arrêtée aux montants suivants :

	DM1
Investissement	
Dépenses	10 178,32
Recettes	10 178,32
Fonctionnement	
Dépenses	56 300,27
Recettes	56 300,27



PRECISE que l'autofinancement prévisionnel est diminué de 54 699,76 € et ainsi ramené à 177 317,38 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué en totalité.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2019/410 : BUDGET ANNEXE "CHAUFFAGE URBAIN" – EXERCICE 2019 -
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget « Chauffage Urbain », arrêtée aux montants suivants :

	DM1
Investissement	
Dépenses	- 379 751,00
Recettes	- 379 751,00
Fonctionnement	
Dépenses	32 249,00
Recettes	32 249,00

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 163 000 € et que la participation du budget Principal est augmentée de 24 000 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2019/411 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES - ICAM" – EXERCICE 2019 -
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget « Pépinières-ICAM », arrêtée aux montants suivants :

	DM1
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Fonctionnement	
Dépenses	222 647,43
Recettes	222 647,43

PRECISE que la participation du budget Principal est augmentée de 220 448,17 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2019/412 : BUDGET ANNEXE "REGIE LE PLAN" – EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget « Régie Le Plan », arrêtée aux montants suivants :

	DM1
Investissement	
Dépenses	17 000
Recettes	17 000
Fonctionnement	
Dépenses	8 601
Recettes	8 601

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 17 000 € et ainsi porté à 154 376,03 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/413 : TRANSFERT DE COMPETENCES ET D'EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DES EVALUATIONS DE LA CLECT - ATTRIBUTION DE COMPENSATION - EXERCICE 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les évaluations de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges transférées (CLECT) comme suit :

– **Les deux médiathèques de la ville de Grigny (Victor Hugo et Pablo Picasso)**

<i>Médiathèques - Grigny</i>			
Dépenses de fonctionnement hors personnel			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
134 723	133 232	120 399	129 451
Dépenses de personnel 2018			510 383
Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
13 435	23 726	24 356	20 506
Surface du bâtiment (m²)	Ratio d'entretien		Coût d'entretien estimé
1331	8,57		11 407
Charges avant intégration fonctions support	Part fonction support		Charge fonction support
630 736	5%		31 537
Charge nette de fonctionnement			662 272



– Le conservatoire de Grigny

<i>Conservatoire - Grigny</i>			
Dépenses de fonctionnement hors personnel			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
139 839	149 389	149 584	146 271
Dépenses de personnel 2018			1 346 311
Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
132 936	114 029	160 322	135 762
Surface du bâtiment (m²)	Ratio d'entretien		Coût d'entretien estimé
1467	8,57		12 572
Charges avant intégration fonctions support	Part fonction support		Charge fonction support
1 369 391	5%		68 470
Charge nette de fonctionnement			1 437 861

La piscine de Grigny

<i>Piscine - Grigny</i>			
Dépenses de fonctionnement hors personnel			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
177 894	187 046	184 546	183 162 €
Dépenses de personnel 2018 - projection			502 969 €
Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
32 336	30 353	30 069	30 919
Surface du bâtiment (m²)	Ratio d'entretien		Coût d'entretien estimé
1806	8,57		15 477
Charges avant intégration fonctions support	Part fonction support		Charge fonction support
670 689	5%		33 534
Charge nette de fonctionnement			704 224



– Le stade Paul Raban à Moissy-Cramayel

<i>Stade - Moissy-Cramayel</i>			
Dépenses de fonctionnement hors personnel			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
74 747	56 637	58 980	63 454
Dépenses de personnel 2019 - projection			62 060
Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
Surface du bâtiment (m²)	Ratio d'entretien	Coût d'entretien estimé	
205	8,57	1 757	
Charges avant intégration fonctions support	Part fonction support	Charge fonction support	
127 272	5%	6 364	
Charge nette de fonctionnement			133 635

– La médiathèque de Saint Germain lès Corbeil

<i>Médiathèque - St Germain lès Corbeil</i>			
Dépenses de fonctionnement hors personnel			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
21 102	19 203	19 379	19 895
autres dépenses de fonctionnement (contrats)			
Dépenses de personnel 2019 - projection			141 791
Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
3 579	3 443	3 001	3 341
Surface du bâtiment (m²)	Ratio d'entretien	Coût d'entretien estimé	
535	8,57	4 585	
Charges avant intégration fonctions support	Part fonction support	Charge fonction support	
162 930	5%	8 146	
Charge nette de fonctionnement			171 076



- La salle L'Empreinte (musiques actuelles) à Savigny le Temple

<i>L'Empreinte - Savigny le Temple</i>			
Dépenses de fonctionnement hors personnel			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
313 081	293 967	355 728	320 926
autres dépenses de fonctionnement (contrats)			618
Dépenses de personnel 2017			283 625
Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	moyenne 15/17
269 229	304 987	373 086	315 767
Surface du bâtiment (m ²)	Ratio d'entretien	Coût d'entretien estimé	
1 270	8,57	10 884	
Charges avant intégration fonctions support	Part fonction support	Charge fonction support	
300 285	5%	15 014	
Charge nette de fonctionnement			315 299

Les équipements des communes de Grigny, de Moissy-Cramayel et de Saint-Germain-lès-Corbeil ont été intégrés au 1^{er} janvier 2019 et donc les attributions de compensation sont impactées uniquement au titre de l'exercice 2019. Pour la commune de Savigny-Le-Temple, l'équipement « L'empreinte » a été transféré au 1^{er} janvier 2018 et donc les attributions de compensation sont impactées au titre des exercices 2018 et 2019.

L'évaluation des charges ne concerne que les dépenses et les recettes de fonctionnement de ces équipements. Celles d'investissement seront évaluées au cours de l'exercice 2020.

PRECISE que les attributions de compensation pour l'investissement seront évaluées au cours de l'année 2020 pour ces équipements.

VALIDE les évaluations des charges transférées en fonctionnement par commune et par type d'équipements :

Communes	Piscines	Média-thèques	Conser-vatoires	salles de musiques	Stades	Evaluation des charges transférées
Grigny	- 704 224	- 662 272	- 1 437 861			- 2 804 357
Moissy-Cramayel					- 133 635	- 133 635
Saint-Germain-lès-Corbeil		- 171 076				- 171 076
Savigny-Le-Temple				- 630 598		- 630 598
Total/type d'équipements	- 704 224	- 833 348	- 1 437 861	- 630 598	- 133 635	- 3 739 666



VALIDE les attributions de compensation pour les communes de Grand Paris Sud comme suit :

▪ **Attributions de compensation en fonctionnement :**

Communes	AC au 31/12/2018	AC au 31/12/2019
BONDOUFLE	1 392 648	1 392 648
CESSON	-35 794	-283 023
COMBS LA VILLE	381 107	345 961
CORBEIL-ESSONNES	25 141 559	25 417 988
LE COUDRAY-MONTCEAUX	2 228 397	1 967 953
ETIOLLES	568 936	539 354
EVRY-COURCOURONNES	12 570 144	12 570 144
GRIGNY	5 417 580	2 638 891
LIEUSAIN	612 093	1 612
LISSES	2 169 386	2 169 386
MOISSY-CRAMAYEL	335 587	-153 302
MORSANG SUR SEINE	85 674	82 010
NANDY	1 105 635	918 214
REAU	126 367	113 393
RIS ORANGIS	6 484 986	6 484 986
SAINTRY SUR SEINE	262 000	196 811
SAVIGNY LE TEMPLE	798 412	-543 056
SOISY SUR SEINE	829 319	642 561
ST GERMAIN LES CORBEIL	739 723	302 427
ST PIERRE DU PERRAY	946 942	951 021
TIGERY	187 393	173 132
VERT SAINT DENIS	-281 902	-461 087
VILLABE	1 680 316	1 680 316
Total général	63 746 508	57 148 340

▪ **Attributions de compensation en investissement**

Communes	AC au 31/12/2018	AC au 31/12/2019
BONDOUFLE	0	0
CESSON	0	-113 139
COMBS LA VILLE	0	-7 730
CORBEIL-ESSONNES	0	-13 432
LE COUDRAY-MONTCEAUX	0	-1 952
ETIOLLES	0	-2 182
EVRY-COURCOURONNES	0	0
GRIGNY	0	-5 740
LIEUSAIN	0	-262 104
LISSES	0	0
MOISSY-CRAMAYEL	0	-338 411
MORSANG SUR SEINE	0	-650
NANDY	0	-142 660
REAU	0	-20 590
RIS ORANGIS	0	0
SAINTRY SUR SEINE	0	-2 640
SAVIGNY LE TEMPLE	0	-517 158



SOISY SUR SEINE	0	-3 024
ST GERMAIN LES CORBEIL	0	-3 674
ST PIERRE DU PERRY	0	-3 712
TIGERY	0	-2 258
VERT SAINT DENIS	0	-130 189
VILLABE	0	0
Total général	0	-1 571 245

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à son application.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/414 : CREATION DE LA LIAISON DOUCE LONGEANT LA RD82 A CESSON SAINT-LEU - MODIFICATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE, DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE DE DEMANDE D'URBANISME

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du programme des travaux de l'opération de création de la liaison douce longeant la RD 82 à Cesson Saint-Leu.

APPROUVE la réévaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération fixée initialement à 875 000 € TTC à un montant de 1 257 240 € TTC.

MODIFIE l'autorisation de programme correspondante qui passe de 875 000 € TTC à 1 257 240 € TTC.

MODIFIE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme suit :

	Dépenses prévisionnelles€ TTC
Antérieur à 2019	47 551,20
2019	21 240
2020	240 600
2021	942 900
2022	4 948,80
TOTAL	1 257 240

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanisme.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2019/415 : RENOVATION DES RESEAUX SOUS CHAUSSEE ET DES ESPACES PUBLICS DE L'AVENUE PHILIPPE BUR A MOISSY-CRAMAYEL - MODIFICATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

APPROUVE la modification du programme des travaux de rénovation des réseaux, de la chaussée et des espaces publics de l'avenue Philippe Bur à Moissy-Cramayel, pour une adaptation du projet aux nouveaux usages souhaités et aux modifications liées à l'éclairage public.

APPROUVE la réévaluation de l'enveloppe prévisionnelle, portée de 1 900 000 € TTC à 2 310 000 € TTC.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président à effectuer toutes les démarches de recherche de subventions complémentaires auprès de tous les financeurs potentiels.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/416 : GRIGNY 2 - AMENAGEMENT ET DESENCLAVEMENT DU SQUARE SURCOUF - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du programme de travaux pour l'opération d'aménagement et de désenclavement du square Surcouf sur la commune de Grigny.

APPROUVE la réévaluation du montant de l'autorisation de programme n°15 041 concernant la création d'un espace public dans le Square Surcouf à Grigny à 12 341 781 €HT, soit 14 683 463 € TTC, certaines dépenses n'étant pas assujetties à TVA.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2019/417 : AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC DU BOIS DE MON CŒUR A EVRY-COURCOURONNES - APPROBATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de l'opération d'aménagement du Parc du Bois de mon Cœur à Evry-Courcouronnes.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle à 3 426 460 € HT soit 4 111 753 € TTC.

DECIDE de créer l'autorisation de programme « aménagement du Parc du bois de mon Cœur » pour un montant de 4 112 000 € TTC.

FIXE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements comme suit :

2020	46 885 € TTC
2021	110 898 € TTC
2022	2 147 495€ TTC
2023	1 719 370€ TTC
2024 (solde et confortement)	87 105 €TTC
TOTAL	4 111 753 € arrondis à 4 112 000 € TTC

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires (permis d'aménager, déclaration préalable...).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/418 : RENOVATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE HISTORIQUE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL - REEVALUATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réévaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation du centre historique de Saint-Germain-lès-Corbeil passant de 1 650 000 € TTC à 2 285 000 € TTC.



- La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud conservera :
 - la possibilité de fixer la grille et la structure tarifaire, de définir les services et le niveau de qualité souhaitée ;
 - la charge des travaux de gros œuvre liés à la structure des ouvrages.

DECIDE de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure ouverte qui repose sur un dépôt simultané des dossiers de candidatures et d'offres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/420 : PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE DE PARIS-VILLAROCHE SUR LES COMMUNES DE MONTEREAU-SUR-LE-JARD, LIMOGES-FOURCHES, LISSY ET REAU - AVENANT N°2

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche.

PRECISE que la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et l'EPA Sénart sont signataires de l'avenant n°2 et acceptent les termes du protocole d'accord d'aménagement du site de Paris-Villaroche signé le 6 avril 2018 ainsi que de son avenant n°1, devenant ainsi co-financeur des études présentées à l'avenant n°2.

PRECISE que les 14 études complémentaires nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement du site de Paris-Villaroche, leurs maîtres d'ouvrage respectifs ainsi que les modalités d'appels de fonds et flux financiers entre les partenaires sont fixés dans l'avenant n°2.

PRECISE que les collectivités signataires du protocole s'engagent à examiner la faisabilité d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour le site de Paris-Villaroche.

DIT que la durée du protocole d'accord est prolongée d'un an.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n°2 au protocole d'accord et la convention à conclure avec le Département de Seine-et-Marne relative à la participation financière de ce dernier à la réalisation de l'étude sur les conditions d'attractivité pour l'accueil des salariés du site de Paris-Villaroche.

APPROUVE le tableau présentant les clés de répartition entre les différents financeurs des études au vu de leurs montants prévisionnels :



MODIFIE l'autorisation de programme correspondante à 2 285 000 € TTC.

MODIFIE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme suit :

2019	138 000 € TTC
2020	1 660 000 € TTC
2021	487 000 € TTC

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer toute demande administrative et notamment toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération, tous documents relatifs à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/419 : PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD - CHOIX DU MODE DE GESTION ET AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

Abstentions : 7 (Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCECA, M. Angelo VALERII, M. Kalidou GUEYE)

Votes Contre : 2 (Mme Farida AMRANI, M. Pascal TROADEC)

ADOpte le principe du recours à la concession de service public pour la gestion des parcs de stationnement relevant de l'intérêt communautaire.

PRECISE que la concession de service public aura les caractéristiques suivantes :

- Nature du contrat : affermage
- Date de démarrage du contrat : 1^{er} janvier 2021
- Durée prévisionnelle : 5 ans
- Les obligations du délégataire seront les suivantes :
 - L'exploitation des places de stationnement ;
 - L'entretien, la maintenance et la sécurité des parcs de stationnement et de leurs équipements ;
 - La gestion des points de vente relatifs à l'offre de stationnement et la promotion des services de stationnement ;
 - Le droit de percevoir une redevance en rémunération du service rendu sur les usagers ;
 - Et toutes autres prestations annexes aux prestations ci-dessus, nécessaires au bon fonctionnement du service.



	ETUDES	maîtrise d'ouvrage potentielle	Estimation € HT	Financeurs
1	Restructuration du diffuseur A5b / RD 57 (échangeur13) - Etude d'opportunité	ETAT / APRR	160 000 €	40 000 € (25%) chacun de CAMVS, GPS, CD77, APRR
2	Aménagement de la première partie de la future RD 57 - Etude de faisabilité	CD 77	800 000 €	Etat : 240 000 € (30%) CAMVS : 40 000 € (5%) GPS : 40 000 € (5%) CD77 : 240 000 € (30%) RIF : 240 000 € (30%)
3	Aménagement de l'intersection RD57xRD471 - Etude de faisabilité	CD 77		
4	Redimensionnement de la RD 57 entre RD471 et RN 36 et aménagement de l'intersection RD57xRN36 - Etude de faisabilité	CD 77		
5	Réaménagement de la RD471 jusqu'à la RD619 (hors barreau d'accès ZAC Nord) - Etude de faisabilité	CD 77		
6	Création d'un accès Sud à partir de l'A5 - Etude d'opportunité	ETAT / APRR	160 000 €	CAMVS : 55 000 € (34,38%) GPS : 55 000 € (34,38%) CD77 : 10 000 € (6,25%) APRR : 40 000 € (25%)
7	Rabattement TC vers RER D + Station + PSR - Etude de faisabilité	IDF Mobilités	60 000 €	IDF Mobilités : 60 000 € (100%)
8	Dessertes en bus - Etude de faisabilité	IDF Mobilités	70 000 €	IDF Mobilités : 70 000 € (100%)
9a	Signalétiques directionnelles - Etude de faisabilité et pré-opérationnelle	Moa CD 77	100 000 €	Etat : 30 000 € (30%) CAMVS : 20 000 € (20%) GPS : 20 000 € (20%) CD77 : 30 000 € (30%)
9b	Signalétiques locales - Etude de faisabilité et pré-opérationnelle	EPA Sénart	110 000 €	Etat : 550 000 € (50%) CAMVS : 27 500 € (25%) GPS : 27 500 € (25%)
10	Aide à mise en conformité des PLU : Réau, Montereau sur le Jard et Limoges Fourches - études et procédures amont	ETAT	270 000 €	Etat : 123 500 € (45,74%) CAMVS : 73 250 € (27,13%) GPS : 73 250 € (27,13%)
11	Sondages géotechniques (maille large - phases 1 et 2)	EPA Sénart	240 000 €	Etat : 108 000 € (45%) CAMVS : 66 000 € (27,5%) GPS : 66 000 € (27,5%)
12	Diagnostic pyrotechnique (phases 1 et 2)	EPA Sénart	230 000 €	Etat : 103 500 € (45%) CAMVS : 63 250 € (27,5%) GPS : 63 250 € (27,5%)
13	Complément et mise à jour des études trafic	CD 77	200 000 €	Etat : 70 000 € (35%) CD77 : 65 000 € (32,5%) RIF : 65 000 € (32,5%)



14	Mission d'accompagnement sur mise en œuvre de la stratégie éco du site (plan d'actions commercial et marketing)	EPA Sénart	200 000 €	Etat : 50 000 € (25%) CAMVS : 50 000 € (25%) GPS : 50 000 € (25%) CD77 : 50 000 € (25%)
	TOTAL		2 600 000 €	Etat : 780 000 € (30%) CAMVS : 435 000 € (16,73%) GPS : 435 000 € (16,73%) CD77 : 435 000 € (16,73%) RIF : 305 000 € (11,73%) IDF Mobilités : 130 000 € (5%) APRR 80 000 € (3,08%)

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 25 NOV. 2019

Michel BISSON
Président

